



caf.fr

DAG-CT
Secteur Achats – Marchés – Gestion des biens
Pôle juridique Marchés
Dossier suivi par : Maïssa BADRI
Date : 16/04/2026

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de réfection des locaux de la CAF des Bouches-du-Rhône.

Cahier des clauses techniques particulières Lot n° 5 Peinture, Revêtements muraux

MAPA n°

202616

I – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1.1. Généralités

L'Entreprise ne devra pas utiliser de matériaux, de matériel et de méthodes pouvant avoir des incidences nuisibles sur l'aspect et la durabilité des ouvrages de peinture.

L'Entreprise devra se conformer strictement aux matériaux, aux finitions, aux aspects, épaisseurs et localisations prévus dans le présent C.C.T.P., aux spécifications et aux instructions du Maître d'ouvrage.

Tous les matériaux et produits employés seront assortis de façon à assurer l'uniformité de l'alignement et de la texture des teintes.

Tous les travaux seront soignés et seront exécutés par des ouvriers qualifiés, conformément aux règlements et règles de l'Art ; tous les travaux seront exécutés à la satisfaction du Maître d'ouvrage.

1.1.1. Travaux en site occupé

- Ces dispositions concernent tous les chantiers qui sont exécutés à l'intérieur de locaux et de sites occupés.
- Avant démarrage des travaux, un planning d'intervention sera établi en accord avec les occupants.
- Pendant les travaux :
 - Les zones de travaux seront interdites physiquement au public.
 - Les accès aux autres zones des bâtiments seront laissés libres en permanence.
 - Il ne sera utilisé que du matériel insonorisé.
 - Les coupures de fluides électricité, etc... ne seront pas effectuées qu'après accord des occupants, si cela est indispensable, ces coupures devront se faire en dehors des heures ouvrables.
- Après travaux
 - Le chantier sera parfaitement nettoyé.

1.1.2. Sécurité du chantier

L'entreprise devra assurer la sécurité générale sur chantier.

A savoir :

- signalisation des échafaudages.
- Protection contre les chutes d'objets.
- Mise en place et entretien de garde-corps partout où il y a risques de chutes à l'intérieur du chantier.
- La création d'accès dégagés entretenus et signalés.
- Cette liste n'est pas limitative.

1.1.3. Hygiène et sécurité

L'entreprise mettra en place les installations nécessaires à l'hygiène et à la sécurité de son personnel conformément aux règles en vigueur.

L'entreprise mettra en place pour la durée du chantier, la base vie et logistique pour les personnels de chantier.

Ces installations viendront en complément d'éventuelles facilités accordées par le maître d'ouvrage.

1.1.4. Echafaudages

L'entreprise mettra en place les échafaudages et levages nécessaires à ses travaux.

1.1.5. Précautions particulières

L'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires pour l'exécution de travaux en locaux habités.

De plus, les limites de prestations impliqueront des précautions et protections de zones existantes conservées qui ne seront pas refaites dans le cadre de ce marché.

Les nettoyages, si nécessaire, de ces zones seront effectués soigneusement à l'avancement du chantier et quotidiennement si nécessaire ou à la demande du Maître d'Ouvrage.

1.1.6. Dossier des ouvrages exécutés

Dans les 30 jours qui suivent la réception des travaux, l'entreprise devra remettre son D.O.E. en 2 exemplaires dont 1 reproductible.

Ce dossier sera constitué par les documents suivants :

- plan de recollement,
- fiche technique des matériels
- notice de fonctionnement
- notice d'entretien
- tous documents annexes permettant la compréhension du bâtiment.

1.1.7. Nettoyage et protections

Le présent lot devra tous les nettoyages résultant et occasionnés par sa présence et ses travaux, ainsi que les nettoyages et balayages des locaux avant exécution des travaux de peinture et de tenture, objet du présent lot.

Ces travaux de nettoyage pourront être demandés à plusieurs reprises en fonction de l'achèvement des travaux et chaque fois que le Maître d'œuvre le jugera nécessaire.

En fin de travaux, l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge un nettoyage général de tous les locaux où il est intervenu, avec enlèvement des déchets et gravois en dehors du chantier. Il est précisé à l'Entrepreneur du présent lot que les travaux de nettoyage devront être soignés.

Avant lancement des nettoyages sur des supports fragiles, le présent lot devra effectuer des essais, utiliser des méthodes ou employer des produits de nettoyage sur des prototypes.

1.1.7.1. Nettoyages avant peinture

Nettoyage par balayages ou à l'aspirateur de tous les locaux et enlèvement des gravois résultant de ces nettoyages en dehors des emprises du chantier.

1.1.7.2. Nettoyage pendant les travaux de peinture

Nettoyage par balayages ou à l'aspirateur de tous les locaux et enlèvement des gravois résultant de ces nettoyages autant de fois que nécessaire pour assurer un travail dans de bonnes conditions de propreté et chaque fois que l'Architecte et le Maître d'œuvre le jugeront nécessaire.

1.1.7.3. Nettoyage avant peinture

Dans les locaux peints par le présent lot, il sera prévu un nettoyage général très soigné de l'ensemble des locaux.

Avant exécution, l'Entrepreneur remettra un descriptif des travaux de nettoyage prévus.

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes (liste non limitative) :

- sols : carrelages, revêtements divers, moquettes
- Revêtements verticaux
- Revêtements de sol et muraux des halls
- Quincaillerie (boutons de portes, béquilles, etc ...)
- Appareils sanitaires et robinetterie
- Appareillages électriques (interrupteurs, etc..)
- Vitres et glaces,
- Etc...

1.1.7.4. Protection des ouvrages

L'Entreprise assurera la protection de ses ouvrages en phase de chantier, notamment les revêtements à risque (revêtements granit et vinyle) par des cornières aux angles et des protections sur 1 m de hauteur sur les panneaux droits.

1.1.7.5. Protection des ouvrages

Le titulaire du présent lot se reportera à l'article XI « CHARTE CHANTIER A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL » en particulier les paragraphes 1 et 2.

L'entreprise devra assurer et mettre en place une procédure de tri sélectif concernant les « DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX » (DIS) tels que :

- ✕ Peintures et vernis, solvants
- ✕ Accessoires et matériels souillés (pinceaux, brosses, gants, masques...)

Il sera demandé à la notification du marché le type de filière retenue et la constitution d'un carnet de suivi de la destruction des déchets.

1.2. Nature et qualité des matériaux

1.2.1 – Obligations de l'applicateur

L'applicateur sera le seul responsable, vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la bonne exécution des travaux prévus au contrat et de la mise en œuvre des produits et ce, en conformité avec les spécifications du fournisseur.

L'Entrepreneur sera réputé avoir effectué une reconnaissance préalable des subjectiles : il ne pourra se dégager de ses responsabilités, sauf réserves expresses écrites.

Le commencement des travaux vaudra acceptation des supports et autres prestations qui interfèrent avec les prestations.

En cas de dommages dans le délai de garantie (biennale ou contractuelle) et s'il est prouvé (par expertise par exemple) qu'une faute a été commise ou qu'il y a eu manquement aux règles de l'Art, la charge totale des travaux de réfection et des produits nécessaires à cet effet sera imputable à l'entrepreneur.

1.2.2. Normes et prescriptions des fabricants

Les matériaux seront utilisés et mis en œuvre, conformément aux normes et procédures, publiées ou autrement communiquées, des fabricants appropriés.

L'entrepreneur devra obtenir de chaque fabricant, les instructions détaillées pour l'utilisation appropriée de son produit. La mise en œuvre devra être conforme aux prescriptions du fabricant.

L'entrepreneur devra la fourniture des produits dont il assure la mise en œuvre et restera seul responsable de leur choix de celui des fournisseurs et fabricants.

Ce choix sera fait suivant l'aptitude à la fonction des produits, selon la protection ou l'état de finition recherché.

Il devra avant toute commande les proposer à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur de peinture prendra, en outre, la responsabilité des critères d'aptitude à l'emploi des produits qu'il confectionne sur le chantier.

Pour chaque produit, l'entrepreneur devra fournir :

- La fiche d'identification technique. Cette fiche technique accompagnera chacun des produits élaborés par le fabricant et devra justifier leur choix par l'entreprise du présent lot. Cette fiche technique établie sous la responsabilité du fabricant, devra faire référence, s'il y a lieu, aux spécifications minimum et labels suivants :
- Marque NF
- Agrément ministériel
- Spécification AFNOR
- Et toute autre spécification dont l'originalité devra être alors précisée.
- Le procès-verbal du CEBTP (Centre Expérimental du Bâtiment et des Travaux Publics).

1.3. Mise en œuvre

1.3.1. Reconnaissance préalable des subjectiles

Les travaux ne seront exécutés que sur des subjectiles propres et secs.

L'entrepreneur sera tenu de réceptionner avant tout commencement d'exécution, l'état des surfaces qui lui seront données. Il sera donc astreint à assister aux rendez-vous de chantier suffisamment tôt avant sa période d'intervention, afin de constater la qualité des supports au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Sans remarque justifiée de sa part et formulée par écrit au Maître d'ouvrage, il sera sensé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne saurait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers, dans le cas où l'état des peintures ne serait pas satisfaisant.

Avant l'application des peintures, les surfaces devront être débarrassées de toutes souillures apparentes, graffiti, etc...

Du seul fait d'entreprendre ces travaux, l'Entreprise fait son affaire de l'état des fonds et demeure seule responsable de la tenue et de l'aspect définitif des matériaux de finitions.

Ultérieurement, l'entrepreneur ne sera plus admis à faire de réserves.

1.3.2. Règles d'exécution

L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer les protections des surfaces qui pourraient être tachées ou attaquées (liste non limitative : moquette, revêtement de sols souples, carrelages, dalles, vitrerie, miroiterie, etc ...) et des mobiliers et matériels informatiques.

Les ouvrages de peinture, enduits et préparations assimilées ne seront exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés et débarrassés de toutes souillures, traces de graisse, etc...

Ils ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant le séchage de manière excessive.

Les travaux intérieurs, et pour toute finition mate, satinée ou brillante des peintures, les conditions requises sont :

- Température supérieure à + 8° C
- Température inférieure 60 % HR (Humidité Relative).

L'entrepreneur n'exécutera les travaux de peinture que lorsque le taux d'humidité des subjectiles sera inférieur ou égal à 14 % pour les menuiseries intérieures.

Pour certains produits nécessitant des conditions particulières d'application, celles-ci feront alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant.

Le dérouillage sera suivi de raccords à la peinture antirouille de même composition que celle fournie par les fabricants ou par antirouille Glycéro agréé, s'appliquant indifféremment sur tous supports métalliques.

1.3.3. Adjuvants et diluants

L'addition de produits diluants ou adjuvants aux peintures, ne sera autorisée que sur prescriptions du fabricant et après accord préalable du Maître d'Ouvrage.

1.3.4. Règles d'application des couches de peinture

L'application des peintures sera faite à la brosse ou au rouleau en fonction de l'aspect souhaité. L'application par pulvérisation ou tout autre procédé devra faire l'objet d'une autorisation du Maître d'Ouvrage sur présentation du prototype. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée et lisse.

Les tuyaux et canalisations des évacuations EU.EV et EP et d'alimentation EF.EC passant dans les locaux en apparent, seront peints sans exception par le présent lot.

1.3.5. Teintes des peintures

Très important : * échantillons et essais de couleurs in situ.

L'entreprise effectuera les échantillons demandés par le Maître d'Ouvrage et s'assurera de son accord avant exécution des travaux.

Le choix et le nombre de coloris par matériaux ne sont pas limités dans la mesure où cela reste dans le cadre du marché.

Toutes les teintes à mettre en œuvre seront au choix du Maître d'Ouvrage. Les teintes finies sont comprises au forfait, leur emploi quelle que soit la couleur ne donnera lieu à aucun supplément.

1.3.6. Caractéristiques des peintures

La norme NF Environnement est imposée pour toutes les peintures.

Les qualités des peintures satisferont les conditions d'exposition et d'exploitation des supports. Leurs teintes et nuances seront stables dans le temps.

Elles devront adhérer parfaitement au support et satisfaire aux normes techniques. Aucun mélange ne sera toléré sur le chantier. Les mixages seront effectués en usine.

Les peintures devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Bonne résistance aux chocs et à l'abrasion
- Bonne résistance aux taches et bonne lessivabilité
- Adhérence totale au support
- N'accrochant pas la poussière
- Bonne stabilité au vieillissement
- Aspects mats, satinés ou brillants.

Les systèmes mis en œuvre ne devront en aucun cas avoir une épaisseur inférieure à 85 microns minimum – sur métaux, maçonneries, béton, plâtrerie, bois.

Les peintures des plafonds répondant aux caractéristiques des peintures ci-dessus, devront avoir une bonne adhérence au support et une stabilité au vieillissement.

1.3.7. Appréciation des surfaces peintes

L'appréciation des surfaces peintes s'effectuera à partir des tests définis par le CSTB suivant les essais définis par le présent CCTP et les normes.

1.3.8. Raccords

L'entrepreneur devra les raccords de peinture après nettoyage partout où cela sera nécessaire, de façon à présenter un travail impeccable lors de la réception.

1.3.9. Définition des opérations

1.3.9.1. Travaux avant peinture

Les travaux avant peinture devront rendre le support apte à l'application des produits de peinture. Ils seront déterminés suivant la nature et l'état de surface de support, en fonction des prescriptions de qualité de finition et de la nature des produits de peinture.

Parmi les travaux avant peinture, on distingue :

- Les travaux préparatoires
- Les travaux d'apprêts.

Les prix convenus pour l'exécution de la peinture comprennent l'ensemble des opérations préparatoires telles que : égrenage, brossage, ponçage, rebouchage, couche d'impression, enduisage, époussetage, dégraissage, dérouillage, décalaminage, etc ... qui seront nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage conformément aux normes et DTU.

L'obturation des bullages du béton, le ratissage, l'enduisage ou l'impression et le rebouchage du plâtre ou autres, le dérouillage des fers, le dégraissage des bois exsudants ou des métaux non ferreux font partie intégrante du présent lot.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Ils comprendront selon la nature du support : (liste non limitative) :

- Les dégraissages, à l'essence ou trichloréthylène ou équivalent
- Arrachage des revêtements muraux existants
- Les décapages nécessaires
- L'enlèvement de la rouille (l'élimination de la calamine est due au Lot Serrurerie)
- L'égrenage grattage, au grattoir
- Le ponçage à sec, ou à l'eau, au papier de verre

- Le brossage, à la brosse dure ou métallique suivant subjectile
- L'époussetage à la brosse à épousseter

TRAVAUX D'APPRET

Les couches d'impression seront toujours appliquées à la brosse.

IMPRESSION ISOLANTE

Elle constituera à la surface du subjectile une pellicule continue s'opposant à l'apparition de taches telles que : bistre, crayon gras, bitume, etc ...

IMPRESSION HYDROFUGE

Elle apportera un complément de résistance sur les surfaces pouvant présenter des risques d'humidité résiduelle.

IMPRESSION NEUTRALISANTE

Elle s'opposera à l'action d'agents chimiques incompatibles avec les produits de finition, sans être isolante.

IMPRESSION D'ACCROCHAGE

Elle formera à la surface du support un film adhérent favorisant l'accrochage des produits de recouvrement (sur métaux ferreux ou non ferreux).

IMPRESSION DURCISSANTE ET PENETRANTE

Elles pénétreront en profondeur dans le matériau et le durciront de façon à permettre une qualité de finition satisfaisante pour l'application des peintures de sol.

LES ENDUISAGES

Les enduisages seront précédés des :

- Rebouchages
- Dégrossissages .

On distingue les types d'enduisage suivants :

- Les enduits garnissants :

Enduits pelliculaires pouvant être utilisés en forte épaisseur, masquant complètement les subjectiles.

- L'enduit de ratissage :

Préparation sommaire des surfaces, constituée par une seule passe superficielle d'enduit. Il s'exécutera sur enduit de plâtre, offrant une bonne planéité. Il consiste en quelque sorte un bouche porage. Le subjectile pourra être visible, par transparence, sur la quasi-totalité de sa surface.

- L'enduit non repassé :

L'enduit non repassé comportera une couche continue d'enduit appliqué en une seule passe. Il ne sera pas admis de manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit.

- L'enduit repassé :

L'enduit repassé s'effectuera en deux passes minimum nécessaires avec ponçage fin entre passe pour parvenir à un état de surface bien dressé.

Ce type d'enduit conduit à une opacification complète et à un fini parfaitement lisse.

1.3.9.2. Traitement des fonds – Préparation des subjectiles

1.3.9.2.1. – Préparation des subjectiles

La préparation des surfaces conditionnera en grande partie les résultats finaux.

La consistance de la préparation sera fonction de l'état du subjectile, des produits à appliquer et de la qualité de finition recherchée.

Cette préparation ne devra jamais être négligée, simplifiée ou sacrifiée pour des motifs économiques ou d'avancement des travaux.

Cette préparation est régie par les Cahiers des Charges DTU59.1 : « Travaux de peinture » ainsi que par le présent marché.

1.4. Classement des qualités d'aspect

Le choix sera lié à la qualité d'aspect du subjectile.

La nature et l'importance des travaux d'apprêt et de peinture à exécuter dépendent à la fois de la classe du subjectile et de la classe de finition désirée.

- Définition des qualités et finition commune à tous les subjectiles :

Pour la présente opération, les qualités de finitions sont classées pour l'ensemble des subjectiles comme suit :

COURANTES : A

- La planéité finale est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires
- De faibles défauts d'aspect sont tolérés
- L'aspect d'ensemble est uniforme
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis
- La ligne de rechampissage peut présenter quelques irrégularités.
- Prescriptions particulières :

Pour les subjectiles bois :

- De légers défauts de planéité seront admis
- Pores du bois peu apparents, de légères traces d'outils et très légers défauts d'aspect seront admis
- Aspect final uniforme.

Pour les subjectiles métalliques :

- Les altérations locales accidentelles seront corrigées
- De légères traces d'outils seront admises
- Quelques défauts d'aspects seront admis
- La ligne de rechampissage peut présenter quelques irrégularités.

SOIGNEES : B

- Les altérations locales accidentelles seront corrigées
- De légères traces d'outils seront admises
- Quelques défauts d'aspects seront admis
- La ligne de rechampissage ne présentera pas d'irrégularités

TRES SOIGNEES : C

Aucun défaut ne sera toléré.

II – CONTENU DES TRAVAUX DE PEINTURES

- La reconnaissance des subjectiles
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux
- La fourniture et l'outillage du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages
- La participation de l'entreprise aux réunions de la Cellule de Synthèse
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions du DTU et des documents du marché
- L'application des produits suivant prescriptions du Cahier des Charges DRUN°59.1
- La qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechampissages nécessaires
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre
- L'emploi de produits de peinture de teintes vives et de couleurs fines
- La peinture des chants de portes
- Les applications comportant dans une même pièce plus d'une couleur ou aspect de finition
- L'exécution des travaux de qualité élémentaire, courante, soignée et très soignée
- Les ponçages
- Les protections des ouvrages des autres corps d'état
- Les essais, prélèvements, échantillons, locaux témoins
- Protections diverses ainsi que toutes les prestations demandées dans le présent dossier
- Toutes les peintures extérieures devront être garanties cliché 7.

2.1. Repérage des ouvrages

Les pages ci-après définissent la nature des travaux demandés en fonction des subjectiles, de la qualité des finitions et du degré de qualité requis (courant, soigné et très soigné).

2.2. Détails des opérations

Outre les travaux accessoires ci avant visés, l'Entrepreneur devra se conformer rigoureusement à la liste des opérations et fournitures définies dans les Articles du présent CCTP et aux recommandations du fabricant.

2.3. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires comprennent les opérations minimum suivantes :

Lavage, lessivage, brossage, époussetage, dégraissage, dérouillage, décalaminage, enduisage, façon d'isolation par vernissage des poches de résine et nœuds des bois résineux, couches primaires, couches d'impression et autres façons de préparation ou accessoires, selon utilité ou nécessité, selon examen préalable de l'Entrepreneur et avis du Maître d'œuvre pour l'obtention de fonds satisfaisants.

Toute opération reconnue comme nécessaire ou utile sera considérée comme implicitement due au titre des travaux du présent lot.

Les gros défauts tels que fissures, éraflures profondes, gros trous, faïençages profonds, bullage important et dénivellation des bétons coulés, etc ... seront obturés et nivelés selon l'usage, avant mise en peinture à la charge du présent lot.

DEFINITION DES PRINCIPALES OPERATIONS

Egrenage

Les matériaux à peindre seront débarrassés des grains ou des surfaces susceptibles de nuire à la solidité et à l'aspect de la peinture.

L'égrenage ne devra cependant pas marquer de stries dans le matériau.

La poussière résultant de l'opération sera enlevée par époussetage.

Rebouchage

Il consiste à obturer localement les petites cavités (inférieures ou égales à 2 cm²) qui restent en surface.

Ratissage

Il concerne un enduisage général serré de toutes les surfaces destinées à remplir les petites cavités ou stries des matériaux, sans laisser d'épaisseur d'enduit.

Enduisage

Correspond à l'application de mastic enduit gras ou glycéro-vinyle.

Il se différencie du ratissage car il améliore l'uni de la surface.

Révision

Obturation des dernières imperfections que révèle le ponçage.

Ponçage

Les opérations de ratissage, de rebouchage, de révision et de bouche porage s'accompagnent obligatoirement d'un ponçage au papier de verre et au papier abrasif à sec pour éliminer les imperfections nuisibles à l'uni de la surface.

Impression et couches primaires

L'application de la couche d'impression sur bois et plâtre s'effectuera sur support parfaitement poncé et égrené.

L'application de la couche primaire sur métaux s'effectuera sur support exempt de rouille, calamine et souillures de graisses.

2.4. Nature des travaux

2.4.1. Préparation des supports

2.4.1.1 Arrachage et dépose des revêtements muraux existants

- prix : 0,00 - unité : m²

- Dépose et arrachage manuel des revêtements muraux existants (textiles, toile de verre, papier peint, PVC ...) y compris moyens matériels et produits nécessaires à la bonne exécution de la présente prestation.

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.1.2 Gros rebouchages

- prix : 0,00 - unité : m²

- Rebouchage des gros trous dont la taille est supérieure à celle décrite dans l'article 2.3 donc supérieurs à 2 cm². Les produits de rebouchage devront être compatibles avec le support.

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2. Peintures intérieures

2.4.2.1 Peinture sur plafond alvéolé béton

- Qualité : A – prix : 0,00 - unité : m²

- Préparation : Egrenage,
 Brossage,
 Dépoussiérage,
 Rebouchage.
- Finition : 1 couche d'impression
 2 couches de laque avec résines alkydes satinées.
- Localisation :
 - SIEGE chemin de Gibbes.

2.4.2.2 Peinture sur plafonds plâtre ou placo

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²

- - Préparation : Egrenage, époussetage,
 Rebouchage,
 Révision des joints placo,
 Enduit repassé,
 Ponçage, époussetage.
- Finition : 2 couches peinture laque brillante aux résines alkydes
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.3 Peinture sur murs ciment ou béton

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Egrenage, brossage
 - Dépoussiérage
 - Enduit garnissant appliqué en 2 couches
 - Ponçage époussetage
 - Enduit, repassé
 - Ponçage, époussetage
- Finition : 2 couches de laque aux résines alkydes mate
- Localisation
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs

2.4.2.4 Peinture sur murs plâtre ou placo

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Egrenage époussetage
 - Rebouchage
 - Révision des joints placo
 - Enduit repassé
 - Ponçage époussetage
 - 1^{ère} couche d'impression si enduit en phase aqueuse
- Finition : 2 couches peinture mate aux résines alkydes
- Localisation
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.5 Toile de verre chevron ou cannage + peinture sur cloisons modulaires

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Egrenage, époussetage
 - Ratissage à l'enduit
 - Ponçage, époussetage
- Finition :
 - Toile de verre chevron cannage, etc...
 - 1 couche de peinture acrylique garnissante en dispersion aqueuse diluée.
 - 2 couches de peinture acrylique garnissante satinée en dispersion aqueuse.
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs

2.4.2.6 Toile de verre chevron ou cannage + peinture sur ciment, béton ou placoplâtre

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 Egrenage, époussetage
 2 couches enduit garnissant sur ciment et béton
 Révision des joints et rebouchage sur placo
 Ponçage époussetage
 1 couche d'impression sur placoplâtre
- Finition :
 Toile de verre chevron, cannage etc.
 1 couche de peinture acrylique garnissante en dispersion aqueuse diluée
 2 couches de peinture acrylique garnissante satinée en dispersion aqueuse
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes,
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.7 Revêtement mural acoustique en vinyle

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Les supports seront préparés pour obtenir une planéité parfaite.

DESCRIPTION :

Fourniture et pose d'un revêtement mural acoustique en vinyle, PVC teinté en masse, conçu avec une double enduction micro-perforée sur une nappe d'intissé acoustique de type « Vinacoustic de chez Texdecor » ou similaire.

Super lessivable et brossable, très résistant aux chocs et griffures, ce revêtement est particulièrement adapté aux usages intensifs.

Sa production est respectueuse des impacts environnementaux et sanitaires : PVC sans phtalates, impression du décor avec des encres et vernis en base aqueuse, certification ISO 14001, très faible émission de COV A+.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Largeur : uni +/- 130 cm, motif polyform +/- 1.25m

Longueur : à la bobine entre 10 et 25m

Epaisseur : 3.5 mm

Poids : 800 g/m²

COMPOSITION

Type : double enduction PVC teinté en masse micro perforée

Support : intissé polyester acoustique

Encre : encres d'impression à l'eau

Traitement : bio-pruf sur demande >500ml

REGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

Classement au feu : Cs3 d0 / M1 (norme EN 13-501-1)

Acoustique : alpha w 0.25 sur BA13 et alpha w 0.20 sur béton

Résistance thermique : R=0,08m² K/W

C.O.V : A+

Entretien : super lessivable, brossable

Usage : intensif

Résistance à la rupture : daN : L>35 / T>30

Solidité teinté au frottement : sec 5/4 – mouillé 5/4 (échelle de 1 à 5)

FDES : fiche de déclaration environnementale et sanitaire

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes,

- Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.8 Revêtement mural en mousse PVC acoustique

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Les supports seront préparés pour obtenir une planéité parfaite.

DESCRIPTION :

Fourniture et pose d'un revêtement mural en mousse PVC acoustique, teinte en masse, imprimée d'encre à l'eau, sur support intissé de type « Quickmousse Tweed de chez Texdecor » ou similaire.

Super lessivable-brossable et très couvrant, ce revêtement est particulièrement adapté aux usages intensifs.

Facile et rapide à mettre en œuvre grâce à un simple encollage et une pose en double coupe.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Largeur : +/- 106 cm

Longueur : entre 15 et 30m

Epaisseur : 1 mm

Poids : 580 g/m²

COMPOSITION

Type : Mousse PVC teinte en masse

Support : intissé

Encre : encres d'impression à l'eau

REGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

Classement au feu : Cs2 d0 / M1 (norme EN 13-501-1)

Acoustique : alpha w 0.15

C.O.V : A+

Composition : PVC sans phtalate

Entretien : super lessivable, brossable

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes,
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.9 Revêtement mural textile acoustique

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Les supports seront préparés pour obtenir une planéité parfaite.

DESCRIPTION :

Fourniture et pose d'un revêtement mural textile acoustique en molleton Trevira CS imprimé de type « Soft de chez Texdecor » ou similaire.

Résistant aux chocs et lavable, ce revêtement est particulièrement adapté aux usages intensifs.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Largeur : 95 cm +/- 3cm

Longueur : 50m

Epaisseur : 1.5 mm +/-

Poids : 380 g/m²

COMPOSITION

Type : molleton intissé imprimé d'encres acryliques et polyuréthanes

Support : molleton Trévira CS – 200g/m²

REGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

Classement au feu : B s1 d0 (norme EN 13-501-1)

Acoustique : alpha w 0.15

C.O.V : A+

Entretien : lavable

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes,
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.10 Peinture sur portes stratifiées

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Nettoyage
 - Masticage
 - Ponçage, époussetage
 - 1 couche de primaire d'accrochage
- Finition : 2 couches de laque brillante aux résines alkydes.
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.

2.4.2.11 Peinture sur portes bois ou agglomérées

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité m²
- Préparation :
 - Brossage des salissures et époussetage
 - Impression à la peinture nourrissante
 - Rebouchage
 - Ponçage à sec
- Finition : 2 couches de laque brillante aux résines alkydes
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.12 Peinture sur métal non ferreux

- Qualité : C – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Nettoyage dégraissage
 - Ponçage si nécessaire
 - Dépoussiérage traitement spécifique :
 - sur zinc et acier galvanisé : application de liquide dérochant
 - sur alu et alliage léger : application de déoxydine 670
 - sur cuivre et laiton : application d'acide oxalique diluée
 - rinçage et essuyage dans tous les cas
 - sur plomb : ponçage et dépoussiérage
 - 1 couche antirouille inhibiteur blanc
- Finition : 2 couches de laque satinée aux résines alkydes
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.13 Peinture sur métal ferrière

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Nettoyage dégraissage
 Grattage ou piquage de la calamine
 Brossage surfaces rouillées
 Dépoussiérage
 Couche antirouille inhibiteur blanc
- Finition : 2 couches de laque satinée aux résines alkydes
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.14 Peinture sur PVC

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Brossage des salissures
 Nettoyage à l'alcool
 Ponçage pour amatiser la surface
 Sous couche formophénolique
- Finition : 2 couches de laque satinée aux résines alkydes
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.2.15 Vernis sur bois

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Lessivage, grattage
 Brossage, ponçage
 Impression au vernis de finition dilué à 10 %
 Ponçage
- Finition : 2 couches de vernis glycérophtalique finition satinée
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.3. Peintures extérieures

2.4.3.1. Peinture sur métal ferrière

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation : Nettoyage, dégraissage
 Grattage ou piquage de la calamine
 Brossage surfaces rouillées
 Dépoussiérage
 Raccords au primaire antirouille oléoglycérophtalique
- Finition : 1 couche intermédiaire antirouille oléoglycérophtalique

2 couches de laque brillante aux résines alkydes

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.3.2. Peinture sur bois

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Brossage des salissures
 - Lessivage
 - Rebouchage si nécessaire
 - Ponçage
 - Impression peinture microporeuse satinée
- Finition : 2 couches de peinture satinée microporeuse pour bois
- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.4.3.3. Peinture sur maçonnerie ou béton

- Qualité : A – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :
 - Egrénage, brossage
 - Dépoussiérage
 - Les fonds doivent être secs, sains, cohérents et propres à l'application.
 - La nature des travaux préparatoires sera en fonction de la classe de finition désirée (DTU 59.1). Dans tous les cas, ils devront permettre d'éliminer toute trace de salissure ainsi que les parties friables, écaillantes, pulvérulentes.
 - Impression si nécessaire.
- Finition : 2 couches acrylique mate polyvalente
- Caractéristiques :

Présentation	: Peinture onctueuse
Viscosité	: 120 ± 5 KU
Extrait sec	: * en poids : 68 ± 2 % * en volume : 49 ± 2 %
Densité	: 1,62 ± 0,05
Point éclair	: Sans (inflammable)
Séchage (20°, 65 % HR)	: Sec 30 mn - entre couches : 2 heures. Le séchage est retardé par temps froid et humide
Rendement moyen	: 6 à 8 m ² /L la couche en travaux de façades 8 à 10 m ² /L la couche en décoration intérieure selon la nature et état de surface du support
Classification AFNOR NF T36-005	: Famille I, Classe 7 a2 b2

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.5. Peinture de sol

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : m²
- Préparation :

Les supports, travaux préparatoires et conditions d'application seront conformes aux normes / DTU en vigueur.

Les fonds doivent être secs, sains, cohérents et propres à l'application. Porosité et légère rugosité facilitent l'accrochage du revêtement.

Ils doivent être exempts de laitance de ciment, de parties non adhérentes et friables, d'ancien revêtement incompatible et de toute souillures en général (huiles, graisses, traces de caoutchouc,...). Ils ne doivent pas présenter de remontées d'humidité par capillarité et avoir un délai minimum de séchage d'un mois pour les fonds neufs.

En fonction de l'état des supports, de l'importance des surfaces à traiter et des contraintes d'usage du revêtement :

Béton :

- Préparation mécanique (grenaillage, ponçage diamanté, sablage,...). Elle est recommandée sur supports dégradés ou nécessitant une haute cohésion (solicitations importantes par exemple) et y compris sur bétons neufs souvent glacés ou additivés. Dépoussiérage par aspiration.
- Traitement thermique (brûlage des graisses). Resurfaçage à prévoir.
- Préparation chimique par lessivage alcalin type NETTOYANT MULTIUSAGES (sols gras ou encrassés), dérochage acide type DETERGENTS DEROCHANT (bétons glacés ou laitance) ou décapage (revêtement non adhérent ou incompatible). Rinçage à neutralité. Séchage contrôlé du support avant application. Une préparation mécanique complémentaire peut s'avérer nécessaire sur les sols dégraissés chimiquement.
- Défauts de structure, planéité : réparation ou surfaçage par mortier époxy SOL 300 (séch. 24 h)

Anciennes peintures polyuréthane ou époxy (en bon état) : égrénage, dépoussiérage

Éléments métalliques : dégraissage solvant ou NETTOYANT MULTIUSAGES / séchage.

Élimination rouille et calamine par sablage, disquage, piquage, brossage. >Dépoussiérage.

- Finition : Système modulable selon la nature des travaux. En règle générale :

- Bétons nus : 2 couches en application directe. Consommation à adapter aux contraintes d'exploitation (300 à 600 g/m²/c)

NOTA : Impression conseillée sur fonds très poreux, grenaillés ou pour l'obtention d'une résistance maximum sur surfaces à sollicitations lourdes. Finition monocouche possible selon contraintes d'exploitation :

- Bétons revêtus en bon état (revêtement compatible) : 1 à 2 couches selon teinte et sollicitations
- Métaux : primaire
- Bitumeux : primaire isolant.
- Caractéristiques :

Selon normes officielles en vigueur ou, à défaut, selon normes internes, les caractéristiques sont données après mélange de deux composants : en deux éléments pré dosés à mélanger au moment de l'emploi :

Rapport A/B : 11/89 en poids, 19/81 en volume

Durée d'utilisation du mélange : environ 45 mn à 20°C

Elle diminue lorsque la température ou la quantité mélangée augmente.

Extrait sec	: * en poids : 95 ± 2 %
	* en volume : 90 ± 2 %
Densité	: 1,80 ± 0,05

Point éclair	: > 55°C (inflammable)
Séchage (20°, 65 % HR)	: hors poussière : 6h – Sec : 8h Entre couches : 24 à 72 h (au-delà, dépolissage ou chiffonnage solvant) Sollicitations légères : 2 jours – Complète résistance : 1 semaine Les conditions de séchage sont fortement ralenties si température inférieure à 10°C.
Consommation moyenne	: 300 à 600 g/m ² la couche selon état de la surface du support et contraintes d'exploitation (150 à 300 microns) Jusqu'à 400 microns secs en application airless à environ 750 g/m ² t
Classification AFNOR NF T36-005	: Famille I, Classe 6b

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.6. Peinture routière pour marquage sur sols et chaussées

- Préparation :

Les supports, travaux préparatoires et conditions d'application seront conformes aux normes / DTU en vigueur.

Les fonds doivent être secs, sains, cohérents et propres à l'application. Porosité et légère rugosité facilitent l'accrochage du revêtement.

Ils doivent être exempts de laitance de ciment, de parties non adhérentes et friables, d'ancien revêtement incompatible et de toute souillures en général (huiles, graisses, traces de caoutchouc,...). Ils ne doivent pas présenter de remontées d'humidité par capillarité et avoir un délai minimum de séchage d'un mois pour les fonds neufs.

- Caractéristiques :

Présentation : peinture onctueuse

Extrait sec : en poids : 70+/-2%
 en volume : 48+/-2 %

Densité : 1,45 +/- 0,05

Point éclair : inférieur à 21°C

Taux de COV : 500g/l max. Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/i):500g/l.

Séchage (20°C, 65 % HR) : Sec : 15min environ.

Circulable : 30 à 60 min suivant conditions atmosphériques ambiantes.

Consommation : 350 à 700g/m² la couche selon état de surface du support

Classification : NF T36-005 : Famille I classe 7b1

Teintes : selon nuancier

Conditionnement : 5 kg-20 kg

2.6.1 Place de parking

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : ml.
- Préparation : selon article 2.6
- Caractéristiques : selon article 2.6
- Présentation :

Bandes séparatrices en places de stationnement extérieures d'une largeur de 100mm.

- Localisation :
 - Siège chemin de Gibbes.
 - Ensemble des sites extérieurs.

2.6.2 Place de parking Handicapée

- Qualité : B – prix : 0,00 – unité : U
- Préparation : selon article 2.6
- Caractéristiques : selon article 2.6
- Présentation :

Signallement selon réglementation en vigueur de l'emplacement réservé comportant la zone de 3,30x5,00ml. (bleue) avec le pictogramme handicapé (blanc).

- Localisation :
- Siège chemin de Gibbes.
- Ensemble des sites extérieurs.

2.7. Nettoyage de fin de chantier

prix : 0,00 – unité : m²

En fin de travaux, l'entreprise devra le nettoyage général de mise en service de tous les locaux afin que les locaux soient livrés en parfait état de propreté au maître d'ouvrage, comprenant:

- Dépoussiérage et lavage de l'ensemble des équipements chauffage, appareillage électrique, etc.,
- Dépoussiérage et nettoyage des murs, plafonds, équipements de menuiseries (portes, plinthes, etc.) et des équipements divers,
- Dépoussiérage mécanique des sols et lessivage,
- Nettoyage des menuiseries extérieures et des vitrages intérieurs et extérieurs,
- La fourniture et la location des produits et appareils d'entretien,
- Les produits employés (solvants, décapants) et les procédés de mise en œuvre, grattage, ponçage, etc., devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières ou de leur état de surface. Dans le cas de revêtements non traditionnels, l'entrepreneur devra se référer aux indications données par le fabricant,
- L'enlèvement de tous détritux, ainsi que les transports de tous gravois aux décharges publiques.

Si le nettoyage n'est pas réalisé à la satisfaction du Maître d'œuvre, celui-ci pourra toujours le faire réaliser par un intervenant extérieur de son choix, et le montant de ces frais de nettoyage sera supporté par l'entrepreneur. Le Maître d'œuvre sera le seul arbitre de ces travaux.

Il est précisé que le nettoyage se fera en trois phases :

- Un gros nettoyage après peinture,
- Un nettoyage au moment de la réception,
- Un nettoyage soigné à la remise des clés, après levées des réserves.

2.8. Qualité des travaux

Les qualités de travaux demandés sont courantes, soignées et très soignées, suivant l'importance du local où ils sont à traiter.

2.9. Finition

Pour la finition, il est prévu 5 coloris maximum par type d'ouvrage.

Les vernis sur les ouvrages bois ou mobiliers sont prévus dans les lots considérés.